

• (2.50 p.m.)

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES PROCHAINS ENTRETIENS TRUDEAU-NIXON—LE PROJET DE VISITE DU PRÉSIDENT DES É.-U.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, le premier ministre a dit que l'une des premières considérations dans sa demande d'une réunion avec le président Nixon, à présent était le moment le plus propice. Le premier ministre dirait-il si cette considération est liée à la visite projetée du président Nixon au printemps? S'ensuit-il que la visite du président Nixon au Canada sera contremandée? Ou bien aura-t-elle lieu et la réunion évoquée par le premier ministre s'ajoutera-t-elle à l'autre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me suis peut-être mépris sur la question, mais je vais essayer de répondre à ce que j'ai entendu. Il s'agit d'une réunion en plus de celle qui aura lieu au printemps. Le projet initial n'est pas modifié.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LE CAS DE CERTAINES LOCALITÉS DE LA SASKATCHEWAN

M. John Burton (Regina-Est): Ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, mais, en son absence, je vais la poser à son secrétaire parlementaire ou à quiconque est porte-parole du ministre. Le ministre a-t-il reçu du président de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan un télégramme dans lequel ce dernier se plaint de ce que le Programme d'initiatives locales ne va pas être de grand secours aux petites collectivités urbaines et aux municipalités rurales de la Saskatchewan, et, dans l'affirmative, le gouvernement prend-il des mesures en vue de permettre à ces administrations locales de bénéficier davantage du programme qu'ils ne peuvent le faire à l'heure actuelle?

[Français]

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur le président, je dois reconnaître ne pas être au courant de l'envoi de ce télégramme, mais je serais très étonné qu'il contienne une allégation à l'effet que le programme d'initiatives locales ne pourra aider les petites municipalités ou les groupes ou associations de municipalités.

Ce programme en est un d'initiative, et si les petites municipalités ou les groupes ou associations de petites municipalités ont suffisamment d'initiative, je suis certain qu'ils pourront se prévaloir avec beaucoup de succès du programme actuellement établi par le gouvernement.

[Traduction]

M. Burton: Le gouvernement envisage-t-il un moyen de varier la limite minimum prévue de 30 mois-hommes, afin de permettre à certaines municipalités de profiter davantage du programme?

[Français]

M. Prud'homme: Monsieur le président, je crois que la suggestion de l'honorable député mérite d'être étudiée. De plus, s'il s'avérait absolument impossible pour certaines

municipalités, certaines associations ou certains groupements de se prévaloir...

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La réponse du secrétaire parlementaire est hypothétique. Je donne la parole au député de Winnipeg-Sud-Centre.

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—L'INFORMATION DES PETITES LOCALITÉS

M. E. B. Osler (Winnipeg-Sud-Centre): Je voudrais poser au secrétaire parlementaire une question plus ou moins analogue. Que fait le gouvernement afin d'assurer que les petites municipalités, qui ne sont pas forcément directement en contact avec le gouvernement, soient bien renseignées, de sorte qu'elles puissent échafauder leurs plans quant aux initiatives locales?

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, à mon avis, ces municipalités n'ont pas besoin d'être directement en contact avec le gouvernement, car j'estime que les 350 ou 390 bureaux de la main-d'œuvre au Canada disposent de tous les renseignements utiles et qu'il est possible à n'importe quelle municipalité ou association et à n'importe quel «groupement» de les obtenir en s'adressant à l'un de ces centres de main-d'œuvre.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'ENVOI DES CHÈQUES AUX BÉNÉFICIAIRES AVANT NOËL

M. J. Chester MacRae (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires des anciens combattants. Fait-il le nécessaire pour que les chèques payables aux bénéficiaires de l'allocation des anciens combattants, aux anciens combattants pensionnés et aux personnes à leur charge soient mis à la poste à temps pour leur parvenir avant Noël?

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, ces chèques sont expédiés, non pas par mon ministère, mais par celui des Approvisionnement et des Services. J'ignore quelle est la date exacte de l'envoi habituel des chèques mais je veillerai expressément à ce que nos anciens combattants reçoivent leurs chèques avant Noël.

M. l'Orateur: Passons maintenant à l'ordre du jour.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Honey, reprend l'étude, interrompue le vendredi 26 novembre, du bill C-259 tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, à effectuer certains changements et à introduire certaines dispositions dans la législation